



Commune de
Val-de-Ruz

La Commune de Val-de-Ruz s'étend sur plus de 124 kilomètres carrés et compte quelques 17'500 habitants. Troisième commune la plus peuplée du canton et deuxième en superficie, nous comptons environ 550 collaborateurs.

Les accueils parascolaires de Val-de-Ruz reçoivent les enfants en âge de scolarité en dehors des plages horaires scolaires afin de soutenir les parents ayant une activité professionnelle.

Afin de soutenir notre service de l'accueil pré et parascolaire dans son développement et renforcer nos équipes, nous mettons au concours les postes suivants :

cinq éducateurs de l'enfance (F / H), formation CFC ou ES

à divers taux d'activité compris entre 14% et 46%, de suite ou à convenir et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

En tant qu'éducateur de l'enfance, vous devrez accompagner les enfants fréquentant l'accueil parascolaire dans les différentes activités afin d'assurer un suivi pédagogique de qualité, soit plus précisément :

- gérer l'organisation et la fréquentation des enfants ;
- accueillir et encadrer les enfants en semaine, en dehors des horaires scolaires, y compris durant les repas de midi ;
- mettre en œuvre au quotidien les projets éducatifs élaborés d'entente avec la responsable de la structure d'accueil parascolaire ;
- organiser les activités des enfants accueillis au sein de la structure en leur offrant la possibilité de jouer, faire leurs devoirs, bricoler, lire, discuter ou se détendre ;
- commander et réceptionner les repas, faire manger les enfants ;
- être en contact avec les parents ;
- gérer le rangement et l'entretien des locaux.

Vous êtes une personne ayant le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative. Vous savez travailler en indépendance ou en équipe, faites preuve de disponibilité, de discrétion et d'entregent. Vous vous retrouvez dans cette annonce ? N'hésitez pas à consulter le tableau annexé contenant les horaires et lieux de travail !

Envoyez votre dossier complet de candidature, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats au service des ressources humaines rh.val-de-ruz@ne.ch . **N'oubliez pas de nous renseigner sur les horaires et lieu(x) de travail ayant retenu(s) votre attention.**

Classe salariale (selon grille salariale communale) : 4



Structure/Lieu - % total	Jour de la semaine	Matin		Midi		Après-midi		Total heures journée
GrandSage - Cernier - 46%	Lundi	07:00	08:20	11:25	14:00			03:55
GrandSage - Cernier - 46%	Mardi			11:25	14:00			02:35
GrandSage - Cernier - 46%	Mercredi			11:25	14:00			02:35
GrandSage - Cernier - 46%	Jeudi			11:25	14:00			02:35
GrandSage - Cernier - 46%	Vendredi	07:00	08:20	11:25	14:00	15:00	17:45	06:40
Au total d'heures par semaine s'ajoute un colloque mensuel								
PasSage - Cernier - 30%	Lundi			11:25	14:00			02:35
PasSage - Cernier - 30%	Mardi							
PasSage - Cernier - 30%	Mercredi							
PasSage - Cernier - 30%	Jeudi			11:25	14:00			02:35
PasSage - Cernier - 30%	Vendredi	07:00	08:20	11:25	13:40	15:00	17:45	06:20
Au total d'heures par semaine s'ajoute un colloque mensuel								
Les Geneveys-s-Coffrane - 40%	Lundi			11:30	14:00	15:10	18:00	05:20
Les Geneveys-s-Coffrane - 40%	Mardi			11:30	14:00			02:30
Les Geneveys-s-Coffrane - 40%	Mercredi							
Les Geneveys-s-Coffrane - 40%	Jeudi			11:30	14:00	15:10	18:00	05:20
Les Geneveys-s-Coffrane - 40%	Vendredi			11:30	14:00			02:30
Au total d'heures par semaine s'ajoute un colloque mensuel								
Les Geneveys-s-Coffrane - 14%	Lundi							
Les Geneveys-s-Coffrane - 14%	Mardi			11:30	14:00			02:30
Les Geneveys-s-Coffrane - 14%	Mercredi							
Les Geneveys-s-Coffrane - 14%	Jeudi			11:30	14:00			02:30
Les Geneveys-s-Coffrane - 14%	Vendredi							
Au total d'heures par semaine s'ajoute un colloque mensuel								
Montmollin - 16%	Lundi			11:30	14:00			02:50
Montmollin - 16%	Mardi			11:30	14:00			02:50
Montmollin - 16%	Mercredi							
Montmollin - 16%	Jeudi							
Montmollin - 16%	Vendredi							
Au total d'heures par semaine s'ajoute un colloque mensuel								